

PROCÈS - VERBAL

du Conseil d'administration

Séance du 10 Décembre 2019

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 10 Décembre 2019 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Vice-Président :

- M. KAHN : procuration de M. DUHAMEL et Mme REICHHART

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- M. GERARD Arrivée à 17h35.

- M. DEBEVE

- M. DUPEYRON

Pour les enseignants :

- M. BLAZY

- Mme DELANNAY : procuration de Mme PIETRZYK

- Mme DE LASSALLE

- Mme HAMELIN : procuration de M. KOVAR

- M. FERTIKH

- M. LASSERRE-CAPDEVILLE

- M. TORREIRO LAREO

- Mme WASSENBERG : procuration de M. FABREGUET

- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON

Pour les représentants des personnels :

- M. KIFFER : procuration de Mme DUCLOS

Pour les représentants des étudiants :

Collège du 1^{RE} cycle

- M. MAS

- Mme MAILLET

- M. LOPEZ

- M. MUSHEGYAN

Collège du 2^{ème} cycle

- Mme RICHIER
- M. DELSOL
- Mme BRACH
- M. JOLLY
- M. DALIGAULT
- Mme DE LECLUSE DE LONGRAYE

Pour les membres invités :

- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- Mme Caroline LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- M. PETEY, Directeur des études pour le second cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études et de la scolarité
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusés :

- M. BUR, Président du Conseil d'administration.
 - Mme ROBITAILLIE, Directrice de l'INET
-

Monsieur Didier KAHN tient en préambule de la réunion du Conseil d'administration à excuser le Président Dominique BUR retenu en raison de la grève des transports publics. Il assurera donc exceptionnellement la présidence du présent Conseil d'administration et, à ce titre, salue les membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, Monsieur Didier KAHN ouvre la séance du Conseil.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 a fait l'objet d'une demande de modification lors de la commission paritaire du 4 décembre 2019.

Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose de passer au vote. Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019, intégrant cette modification, est adopté à l'unanimité.

2 - Installation des représentants des étudiants nouvellement élus

Monsieur le Vice-Président Didier KAHN propose aux 10 étudiants élus lors des élections des 26 et 27 novembre 2019 de se présenter.

Monsieur Robert MUSHEGYAN a été élu dans le collège de 1^{er} cycle sur la liste « On agit, tu réussis, le programme commun de l'IEP » soutenue par l'UNI. Monsieur Nathan DALIGAULT et Madame Clémence DE LECLUSE DE LONGRAYE ont été élus sur cette même liste dans le collège du 2^{ème} cycle.

Les élus de la liste « Participe » (2^{ème} cycle) sont Alix RICHIER, Clément DELSOL, Alice BRACH ET Adrien JOLLY. Enfin, Hugo MAS, Léna MAILLET et Gabriel LOPEZ sont élus sur la liste « L'IEP en commun » pour le 1^{er} cycle.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Président Didier KAHN procède à leur installation. Il donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT pour les informations du Directeur.

3 - Informations du Directeur

Monsieur Gabriel ECKERT indique que ses informations au Conseil porteront sur trois points :

3.1 Installation dans les locaux du CARDO

Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il a réceptionné les clefs du nouveau bâtiment au CARDO. Cela indique que nous sommes en fin de phase de chantier et de prise de possession des lieux. Le calendrier provisoire de mise en œuvre est le suivant :

- Mi-décembre : visite de la commission départementale de sécurité au titre des établissements recevant du public.
- Fin décembre : réception de l'ouvrage par l'Eurométropole de Strasbourg.
- Janvier : Transfert de jouissance du bâtiment au profit de l'Université.
- A partir de la 2^{ème} quinzaine de février : déménagement. Pendant la 3^{ème} semaine de février, il n'y aura pas de cours et les étudiants de 2^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg seront au Parlement européen pour la semaine européenne.

3.2 Poursuites pénales et disciplinaires

Monsieur Gabriel ECKERT, suite aux incidents lors du critérium, a informé le parquet sur le fondement de l'article 40 du code pénal et demandé l'engagement des poursuites disciplinaires. Madame la Procureure de la République a désigné un major de police pour auditionner les étudiants. En ce qui concerne les poursuites disciplinaires, elles ont été inscrites au calendrier de l'Université et 4 étudiants de Sciences Po Strasbourg sont passés devant la commission d'instruction du Conseil de discipline du 5 décembre 2019.

Entretiens, en accord avec le Président Dominique BUR, Monsieur Gabriel ECKERT a engagé de nouvelles notifications sur le fondement de l'article 40 pour des faits d'antisémitisme à l'égard d'un étudiant de 2^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg, qui a déposé un témoignage écrit. Les éléments ont été transmis à Madame la Procureure de la République. Monsieur Gabriel ECKERT a également contacté la Présidence de l'Université afin d'engager des poursuites disciplinaires.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que l'Institut est certainement à un moment clé de son histoire : il faut cesser de subir ce type de comportement et accepter de témoigner et d'agir. Si chacun prend ses responsabilités, on pourra mettre fin à cette situation.

Monsieur le Vice-Président Didier KAHN va dans le même sens et précise que l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit.

3.3 Club des partenaires économiques de Sciences Po Strasbourg

Monsieur Gabriel ECKERT indique que le 28 novembre 2019 a eu lieu, au Palais Universitaire, l'inauguration du Club des partenaires économiques de Sciences Po Strasbourg. Il a pour objectif de renforcer les relations avec les entreprises, à l'instar de celles que nous avons avec les organismes publics et les organisations internationales. Le club des partenaires comprend 15 groupes issus du secteur bancaire, de l'audit, du conseil et de l'industrie.

Monsieur Didier KAHN indique la satisfaction de la Chambre de Commerce et d'Industrie que les liens se nouent avec le secteur des entreprises. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens et précise que cette dernière était représentée par Monsieur Éric DUPEYRON, également président des Alumni Sciences Po Strasbourg.

4 – Budget 2020 et tarifs des prestations de service

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT. Le budget prévisionnel de Sciences Po Strasbourg s'élève à 1.711.042 € dont 1.593.454 € au titre du fonctionnement de l'école et 117.588 € au titre des actions Jean Monnet.

Le budget de l'école est en augmentation de 0,9 % par rapport à l'an dernier, et même de 1,7% à périmètre constant du fait que les bourses de l'Université Franco-Allemande sont désormais gérées par les services centraux de l'Université.

Ce budget n'est que partiel car sont gérés directement par le budget central de l'Université :

- Les traitements de l'essentiel des personnels administratifs et des enseignants affectés à Sciences Po Strasbourg

Sciences Po Strasbourg

47 Avenue de la Forêt Noire – F-67082 Strasbourg Cedex

- Les fluides
- La bibliothèque
- Les travaux du propriétaire

Si l'on intégrait ces frais, le budget serait de l'ordre de 9 millions d'euros, et on se situerait dans la moyenne des Sciences Po du réseau ScPo.

Les recettes

Les recettes de dotations nettes de fonctionnement et d'investissement de l'Université représentent 10,37% des recettes totales, le reste est couvert par les recettes propres de l'école. Il faut cependant tenir compte de ce qui a été dit précédemment concernant la prise en charge de certains frais par l'Université.

Les ressources propres de l'Institut sont principalement constituées des droits d'inscriptions au titre du diplôme, des recettes brutes des concours et de subventions. En ce qui concerne ce dernier poste, Monsieur Gabriel ECKERT tient à remercier très chaleureusement Monsieur Christian DEBEVE et Madame Elsa SCHALCK de leur soutien au programme de démocratisation PEI qui bénéficie d'une subvention de 55.000 € de la Région Grand Est. Avec l'aide de VM Participation au titre de la plateforme Tremplin, le programme PEI s'autofinance (166.000€).

Les évolutions moins favorables tiennent à la stagnation des recettes en formation continue et en taxe d'apprentissage.

En ce qui concerne la dotation de l'Université, elle devrait augmenter suite à l'installation au Cardo car nous serons administrateurs du bâtiment et il y aura des reversements des autres composantes.

Les dépenses

Elles correspondent essentiellement à un budget de fonctionnement (97%) et, plus accessoirement, d'investissement (3%). En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles correspondent à des dépenses de fonctionnement courant ainsi qu'à des rémunérations de personnels sur fonds propres.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement stables (-0,02%). Les rémunérations de personnels sur fonds propres augmentent de 3,3% à 880.314 €. La rémunération des activités pédagogiques (323.984 €) couvre essentiellement la part du référentiel d'activités non prises en charge par l'Université (87.620€), les heures complémentaires non prises en charge par l'Université (214.084 € correspondant à 4.117 heures équivalent TD) et des corrections de copies et les heures faites par les collaborateurs occasionnels. La rémunération des personnels administratifs sur fonds propres se monte à 556.330 €. Elle couvre 16 emplois rémunérés sur budget propre avec un statut de contractuel pouvant évoluer en CDI ou avoir été titularisé dans le cadre du dispositif Sauvadet.

A été créé cette année un emploi de catégorie B au service des études pour faire face aux nouveaux concours et un emploi à mi-temps est passé à temps plein au service des relations internationales.

Sont également présentés le budget des activités Jean Monnet, dont la gestion a été rattachée à l'Ecole, ainsi que les tarifs (droits universitaires inchangés, locations de salles...).

Monsieur Kevin KIFFER s'interroge sur les prévisions des droits d'inscription pour 2020 avec la mise en place du concours d'entrée de 4^{ème} année. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que nous n'avons pas budgété les recettes du concours de 4^{ème} année, dans la mesure où celles-ci sont incertaines en l'absence de pratique antérieure. Il précise que, pour celui de 1^{ère} année, il peut être observé un tassement du nombre de candidats accompagné d'une hausse des coûts.

Monsieur Kevin KIFFER se félicite de la hausse des personnels administratifs. Il s'interroge sur la baisse de l'enveloppe vacataire dans le budget, malgré les besoins ressentis. Les vacataires sont importants pour décharger la scolarité. Madame Catherine HMAE lui répond que nous avons eu recours à des vacataires pour préparer l'installation au Cardo et cela représente 3,5 équivalent temps plein. Cet effort sera poursuivi notamment au profit du service des ressources humaines et de la scolarité générale. Les vacances interviennent en complément des services administratifs. Ils ont également un effet redistributif dans la mesure où ces prestations sont assurées par des étudiantes et des étudiants.

A la question de Monsieur Clément DELSOL sur les frais de reprographie, Monsieur Gabriel ECKERT répond que nous sommes sensibles aux aspects écologiques mais que le papier recyclé ne passe pas dans les copieurs dont l'Institut dispose. Une réflexion est en cours sur la dématérialisation de nombreux documents

afin de concilier les aspects de protection de l'environnement et d'éviter que les frais de reprographie soient transférés aux étudiants. Cela fera l'objet des discussions dans le cadre de la préparation de la charte de l'environnement.

Monsieur Gabriel ECKERT donne la parole à Madame Caroline LEHNI au titre du tarif des étudiants visiteurs hors échange (free mover). Il s'agit d'accueillir des étudiantes et étudiants qui ne sont couverts par aucun accord d'échange et veulent faire reconnaître par leur établissement d'origine des crédits ECTS et ensuite poursuivre leurs études dans leur établissement d'origine. L'accueil de ces étudiants permettra sans doute de déboucher sur de nouveaux accords de coopération. Le tarif est de 1.200 € par semestre.

A l'issue de cette discussion, Monsieur Didier KAHN passe au vote. Le budget primitif 2020 ainsi que les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5 – Dispositifs de soutien aux étudiants

5.1 Bourses de mobilités internationales : bilan 2019 et dispositif 2020

Ce point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise qu'il s'agit de reconduire le dispositif antérieur avec une enveloppe de 33.000 €. La commission tient compte de la situation sociale de l'étudiant et de la destination choisie en fonction de la cherté du coût de la vie. Le dispositif complète les dispositifs existants.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

5.2 Fonds d'aide d'urgence : bilan 2019 et dispositif 2020

Monsieur Gabriel ECKERT précise que ce dispositif permet à l'équipe de direction de réagir rapidement afin de faire face à des difficultés rencontrées par des étudiantes ou des étudiants dans leur vie quotidienne. Madame Catherine HMAE précise qu'en 2019, il y a eu 22 demandes dont 12 pour les étudiants du diplôme et 10 pour ceux de Master. La commission a alloué 8.287 € ce qui fait que le reliquat est important.

Monsieur Gabriel ECKERT précise qu'il convient de mieux faire connaître ce dispositif aux étudiantes et étudiants de l'Institut et, en particulier, du diplôme. Il lui semble important que dans la présentation du dispositif il y ait des exemples types afin que les étudiantes et étudiants puissent mieux saisir la portée du dispositif. Madame Christine AQUATIAS rappelle qu'il s'agit ici de financer des dépenses ponctuelles. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Ce n'est pas un dispositif de bourse car on intervient dans une phase transitoire. Madame Caroline LEHNI estime que l'obligation de passer des tests de langue dont le montant peut dépasser 200€ pour des étudiantes et étudiants partant en mobilité peut en faire partie. Monsieur Gabriel ECKERT résume la situation : il s'agit de dépenses non budgétées car pas récurrentes et pour lesquelles l'étudiante ou l'étudiant n'est pas en mesure de faire face.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

6 - Règlements et Modalités de Contrôle des Connaissances du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.1 Règlement de la 1^{ère} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.2 Règlement de la 2^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.3 Règlement de la 3^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.4 Règlement de la 4^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.5 Règlement de la 5^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg

6.6 Règlement de la Prep'ENA

6.7 Règlement de la Prep'INET

Ce point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que le code de l'éducation exige de faire adopter les règlements d'examens en début d'année universitaire. Par ailleurs, ces délibérations doivent être transmises au rectorat, lequel est chargé d'effectuer le contrôle de légalité prévu par le Code de l'éducation.

A la question de Monsieur Kevin KIFFER relative à la convention avec la Faculté des sciences économiques et de gestion au titre de la 3^{ème} année du diplôme, Monsieur Gabriel ECKERT répond que cette convention a fait l'objet d'un vote à la CFVU et est donc déjà transmise au rectorat.

A l'issue de cette présentation et après cette brève discussion, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

7 - Règlement du concours d'entrée en 2^{ème} année

Le point est présenté par Madame Christine AQUATIAS qui précise qu'outre des modifications formelles apportées aux articles 1 et 2, la principale innovation est le passage de 30 à 25 minutes du temps d'entretien de l'épreuve orale.

Monsieur Kevin KIFFER s'interroge sur le point de savoir s'il est judicieux de conserver des droits d'inscription de 30 euros pour des étudiants boursiers dans l'optique d'ouvrir le concours à de nouveaux publics. Monsieur Gabriel ECKERT indique ne pas être favorable à la gratuité et répond que le montant des droits doit tenir compte des coûts d'organisation du concours. Monsieur Kevin KIFFER estime cependant que ces frais peuvent inhiber des candidats.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

8 – Réseau ScPo

8-1 Règlement du concours d'entrée en 1^{ère} année pour 2019/2020

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui note que le passage à Parcoursup a de nombreuses conséquences :

- la date du concours est avancée au 28 avril 2020.
- la nécessité de se caler sur les épreuves du baccalauréat ce qui implique que l'épreuve d'histoire évolue. Il y a également des modifications de l'épreuve de langue. En 2021, on intégrera les notes du baccalauréat et l'épreuve passe de 1h ½ à 1h.

Madame Nadine WILLMANN lit le texte de Madame Virginie ROIRON qui regrette l'absence de concertation avec les enseignants de langues du réseau ScPo. Elle demande que soit mise en place une commission des enseignants de langues pour réfléchir aux modalités de l'épreuve de langue pour le concours de 2021. Elle remercie Monsieur Gabriel ECKERT d'avoir reçu Madame Virginie ROIRON et d'intervenir en ce sens, en réunion des directeurs du réseau.

Madame Anne-France DELANNAY note que pour l'épreuve des questions contemporaines, les candidats doivent lire 4 ouvrages. Comme ils préparent également le baccalauréat, elle s'interroge s'ils auront le temps nécessaire pour lire les quatre ouvrages.

Monsieur Gabriel ECKERT remarque cependant que pour 2021 tout n'est pas gravé dans le marbre. Même si la communication générale a été lancée, il peut y avoir des aménagements de détail sur le type d'ouvrages, le format poche. L'idée est que les candidats intègrent le fait de passer le concours plus tôt ce qui implique également une réorganisation du programme d'études intégrées en lien avec le programme d'histoire de première.

Madame Anne France DELANNAY souligne que l'on peut s'inspirer de ce qui se fait à Sciences Po Grenoble, en ne retenant que des ouvrages qui reviennent à moins de 10 euros.

Monsieur Nathan DALIGAULT estime que les nouveaux thèmes avec la disparition de la France sont difficiles à comprendre. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que le thème « L'Europe et le monde depuis 45 » implique que le sujet intègre la France mais ne doit pas être centré sur elle. On a un programme temporaire en 2020 et l'épreuve en 2021 intégrera le programme de terminale.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

8-2 Concours commun 2019 : avenant relatif à la péréquation des dépenses et recettes

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle que le site de Strasbourg est, pour l'organisation du CC1A, dans une situation créditrice.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

9 – Classe préparatoire à l'ENA « Egalité des Chances »

9.1 Convention avec l'ENA relative à la classe préparatoire à l'ENA « Egalité des Chances »

9.2 Règlement du diplôme universitaire de la classe préparatoire à l'ENA « Egalité des Chances »

Les points sont présentés par Monsieur Gabriel ECKERT qui rappelle les raisons et l'historique du projet de création d'une Classe Prépa au concours de l'ENA en coopération avec Sciences Po Strasbourg, en complément à la CP'ENA antérieurement développée avec l'Université de Paris I. Monsieur le Directeur de l'ENA a souhaité créer une classe préparatoire en région qui accueillerait des étudiants issus des quartiers faisant l'objet des politiques de la ville et des zones rurales isolées. Elle accueille, depuis cette rentrée, 12 étudiants qui bénéficient d'une préparation renforcée et d'une prise en charge par l'ENA. S'agissant du programme pédagogique développé par Sciences Po Strasbourg, celui-ci bénéficie d'un soutien financier de l'ENA à hauteur de 35.000 euros.

Monsieur Patrick GERARD remercie Monsieur Gabriel ECKERT pour son excellente présentation. Il précise que cette préparation intégrée à l'école concerne des diplômés et des demandeurs d'emplois pour qu'ils préparent le concours de l'ENA et à défaut, des concours de catégorie A+ de la fonction publique. Il s'agit d'un dispositif essentiel d'ouverture sociale des recrutements dans la haute fonction publique et, plus largement d'un encouragement pour un Sciences Po dynamique.

S'agissant du Diplôme universitaire, Monsieur Gabriel ECKERT précise que l'idée est d'offrir aux préparateurs une diplomation supplémentaire, qui s'ajoute à la Prep ENA. Le point sera examiné à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg, en début 2020.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et les points sont adoptés à l'unanimité. Monsieur Patrick GERARD n'a pas pris part au vote de ces deux points.

Monsieur Gabriel ECKERT se félicite de l'aboutissement de ce projet et de la qualité de la coopération avec l'Ecole Nationale d'Administration.

10 – Convention de coopération avec le Service historique de la Défense relevant du ministère des armées

Le point est présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui précise que cet accord permettra aux étudiants de la filière Relations Internationales de consulter les archives du Ministère de la Défense.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

11 - Protocole d'accord relatif au partenariat entre le Parlement Européen et Sciences Po Strasbourg pour la rencontre des jeunes européens 2020 (« EYE 2020 »).

Monsieur Gabriel ECKERT précise que l'EYE rassemble au Parlement européen des jeunes de toute l'Europe, tous les deux ans, afin de réfléchir sur l'Europe. Sciences Po Strasbourg a travaillé avec le Parlement européen lors les deux éditions précédentes, EYE 2016 et 2018. Ce dernier a souhaité formaliser ses relations avec le partenaire académique Sciences Po Strasbourg. Cela vise l'organisation de conférences et de débats (notamment via Sciences Po Forum ou Génération UE) et la participation à l'organisation de l'événement.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité.

12 - Relations Internationales : accord d'échange d'étudiants avec Xi'an Jiaotong-Liverpool University à Suzhou, Jiangsu, Chine.

Le point est présenté par Madame Caroline LEHNI. L'accord d'échange concerne un consortium entre une université chinoise et britannique qui délivre en 1^{er} cycle un diplôme sur 4 ans. L'établissement, localisé près de Shanghai est en phase de croissance. Les étudiants peuvent suivre des cours en langue chinoise ou anglaise et l'équipe enseignante est très internationale. La coopération lui semble prometteuse. Les échanges d'étudiants commenceront en 2020-2021.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Didier KAHN propose de passer au vote et le point est adopté à l'unanimité avec l'ajout du cadre réglementaire.

13 -Divers

Aucun point divers n'a été soulevé. Monsieur le Président Didier KAHN clôt le présent Conseil à 19h10.

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Professeur Gabriel ECKERT